

ENFANTS NES EN 2019



Rentrée 2022/2023

1^{ère} INSCRIPTION EN CLASSE DE MATERNELLE

Deux possibilités :

- Se présenter en MAIRIE
- Ou créer un compte sur le portail famille de la commune (accessible par le site Internet de la Mairie)

A compter du lundi 7 mars 2022

Documents à fournir

- ☞ *Photocopie du Livret de famille,*
- ☞ *Photocopie pages de vaccinations du Carnet de santé de l'enfant,*
- ☞ *Photocopie Justificatif de domicile, (Impôts ou facture récente),*
- ☞ *Pour les parents divorcés, photocopie de l'extrait du jugement de divorce, désignant la personne qui a la garde de l'enfant.*